



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes
Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le 29/07/2024 Avis de dépôt affiché le 29/07/2024	N° DP 059172 24 C0091 Référence cadastrale : AP287
Par Monsieur Jean Christophe BOEZ Demeurant 38 Rue Baijot 7603 BON SECOURS BELGIQUE Pour Réfection d'une partie de la toiture à l'identique suite incendie : tuiles tempête 44 rustique et fenêtre de toit de 78/55 taille identique à l'existant	
Sur un terrain sis 137 rue de la Pyramide, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28 août 2024, **ci-annexé**,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le

23 SEP. 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

